



# S.S.I.A.P. 1

## Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personne



**70 HEURES**

### OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

La surveillance des établissements doit être assurée durant la présence du public.

De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attaché à son emploi (Art. MS 45, MS 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques incendie et de panique dans les établissements recevant du public) et arrêté du 22 Décembre 2008 portant modification de l'Arrêté du 2 Mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements recevant du public et des Immeuble de grande hauteur.

### OBJECTIFS

**A l'issue de la formation, le participant sera capable :**

- D'appliquer les règles élémentaires de prévention incendie
- D'intervenir sur un début d'incendie et d'assurer l'évacuation du public
- De donner l'alerte et d'accueillir les secours
- D'entretenir les moyens de secours
- De porter assistance aux personnes
- De réaliser des actions de sensibilisations
- D'exploiter le PC

### PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne souhaitant obtenir le diplôme d'Agent de Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personne.

### PRÉ REQUIS

- Satisfaire à l'évaluation préalable obligatoire réalisée par le centre de formation
- Être apte physiquement (certificat médical de moins de 3 mois)
- Être titulaire de l'une des attestations - AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- PC de sécurité
- Système de sécurité incendie (SSI) catégorie A
- Salle de contrôle permettant la simulation de situation de crise
- Locaux adaptés au circuit de vérification
- Aire de feux, support de cours, plan, liaison radio, extincteurs...

## PROGRAMME

- **Enseignement théorique :**
  - Le feu et ses conséquences
  - Ecllosion et développement du feu
  - Réaction et résistance au feu
- **Sécurité incendie :**
  - Principe et classement des établissements
  - Principes généraux de la sécurité incendie
  - Desserte des bâtiments
  - Cloisonnement d'isolation des risques
  - Evacuation du public et des occupants
  - Désenfumage
  - Eclairage de secours
  - Les différents moyens de secours
- **Installations techniques :**
  - Installations électriques
  - Ascenseurs et nacelles
  - Installations fixes d'extinctions automatiques
  - Colonne sèches et humides
  - Système de sécurité incendie
- **Rôle et missions des agents de sécurité :**
  - Le service de sécurité
  - Les consignes de sécurité et Main courante
  - Ronde de sécurité et de surveillance des travaux
  - Mise en œuvre des moyens d'extinction
  - Appel et réception de service de secours
  - Sensibilisation des occupants
- **Concrétisation des acquis :**
  - Visites applicatives
  - Mises en situation d'intervention
- **Préparation à l'examen :**
  - Révision
- **Examen Final**

## ÉVALUATIONS - SANCTIONS

Conformément à l'annexe 5 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié par l'arrêté du 22 décembre 2008 :

- Examen théorique et pratique devant jury visant l'obtention du diplôme d'Agent de Service de Sécurité Incendie et Assistance à personne
- Epreuve écrite : QCM
- Epreuve pratique : rondes, anomalie et sinistre
- Évaluation : Apte ou Inapte
- Le diplôme SSIAP (délivré par le ministère de l'intérieur).